

Déclaration CFDT en CSE EXTRA du 9 AVRIL 2021

M. le Président,

Le CSE est réuni pour aborder l'organisation du travail suite aux nouvelles annonces du gouvernement du 31 mars, et du télétravail renforcé.

Dans l'INFORH du 2 avril, il est dit que « *Les parents devant garder leurs enfants de moins de 16 ans suite à la fermeture des crèches, écoles et collèges peuvent télétravailler quand leur activité le permet en accord avec leur hiérarchie.*

À défaut de pouvoir télétravailler ou prendre des congés, le dispositif de chômage partiel est activé. »

Pour la CFDT, cette INFORH n'est pas claire et laisse place à l'interprétation.

Certains parents se retrouvent à devoir garder leurs enfants en bas âge nécessitant une présence permanente.

Ces salariés pourraient télétravailler en l'absence de leurs enfants mais ne le peuvent absolument pas en leur présence.

Et pour couronner le tout, on a su expliquer à certains salariés, dont les préparateurs, en présence de l'inspection du travail, que leur poste était non éligible au télétravail.

Bizarrement, aujourd'hui on ose leurs proposer de travailler à la maison avec en plus la garde d'enfants à assumer.

Qu'allez-vous répondre à ces personnes le jour où la situation sanitaire sera revenue à la normale ?

- Leur poste restera-t-il éligible au télétravail ?
- Ou allez-vous oser encore leurs refuser de télétravailler sous prétexte qu'ils doivent être proches du produit ?

A contrario, des personnes sans enfants de moins de 16 ans souhaitant télétravailler on ne leur propose rien, chercher l'erreur...

Alors que pour la CFDT, les avantages du télétravail sont les suivants :

- Réduction de la propagation du virus.
- Réduction des embouteillages, et de la pollution.
- Diminution du stress, mais cela est un sujet que la Direction Générale ne veut pas entendre et négocier...

La CFDT vous alerte, en cette période anxiogène, les salariés ont tous besoin de clarté et de lisibilité, de cohérence et d'encouragements.

Ces encouragements les salariés les ont découverts dans le dernier Dassault Mag avec notamment ces différentes citations :

« L'utilisation massive du télétravail a permis la continuité d'activité...

...les gens sont restés extrêmement proches et ont parfaitement coopéré...

...et cela a fait vivre l'esprit Dassault....

...période de parfaite collaboration et d'énergie positive...

...on a vu des trésors d'initiative, de bonne volonté, voire d'acharnement à réussir...

...constater des attitudes courageuses, exemplaires... »

Que se soit pour les télétravailleurs comme pour l'ensemble du personnel, que ces belles paroles deviennent des actes, les salariés n'ont plus envie qu'on les prennent pour des idiots.

Il faut agir, la CFDT vous demande de revoir votre copie de communication.